

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du mardi 17 février 2026

Délibération N° DE_2026_028

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	15	15
Date de la convocation : 13/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Stéphane MAURIN, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Daniel MOLINES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Avenant à la convention de mise à disposition avec la Safer Occitanie et aux baux sur la section de Prat Souteyran.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Coste Sylvette a notifié à la commune qu'elle cesse son activité agricole au 31 octobre 2025, il y a donc lieu de demander la résiliation de son bail safer qui lui avait été attribué le 1^{er} février 2023.

Monsieur le Maire précise qu'il sollicitera la Safer Occitanie afin d'officialiser cette résiliation.

Par ailleurs, le Gaec Prat Souteyran seul prioritaire selon l'article 2411-10 du CGCT a exprimé son souhait de reprendre le lot précédemment attribué à Mme Coste Sylvette.

Pour donner suite à un plan de division, la parcelle cadastrée section K n°90 n'existe plus. Il convient en conséquence de la retirer du bail consenti au GAEC Prat Souteyran et de la remplacer par la nouvelle parcelle, cadastrée section K n°873.

Monsieur le Maire propose que la parcelle auparavant exploitée Mme Coste Sylvette désormais numérotée K861 soit attribuée au Gaec Prat Souteyran.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Date de transmission de l'acte: 27/02/2026

Date de réception de l'AR: 27/02/2026

048-200057594-DE_2026_028-DE
A G E D I

DE_2026_028

- **Approuve** la résiliation du bail de Mme Coste Sylvette à effet du 31 octobre 2025 ;
- **Valide** la réattribution du lot au Gaec Prat Souteyran ;
- **Valide** la modification de la numérotation de la parcelle K90 désormais référencée K873 ;
- **Autorise** le Maire a demandé à la Safer Occitanie de procéder à la résiliation du bail ainsi qu'à l'établissement de l'avenant à la convention de mise à disposition et au bail en résultant ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces avenants

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michèle BUISSON
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 27/02/2026
Date de reception de l'AR: 27/02/2026

048-200057594-DE_2026_028-DE
A G E D I

DE_2026_028